



Politique d'engagement auprès des parties prenantes.





Type de document : Politique	Politique d'engagement auprès des Parties Prenantes pour les fonds concernés par une démarche ISR	Date de création : 20/04/2021
Réf du document : ESG_Politique		Dernière mise à jour : 25/06/2026
Auteur : Estelle GINEFRI – Responsable RSE et Innovation Lena - RCCI	Date et personne en charge de la validation : 01/09/2022 - Steven Perron, Dirigeant	

Historique des modifications :

23/09/2021 : ajout paragraphe sur les promoteurs

31/08/2022 : mise à jour des paragraphes sur les locataires et les promoteurs

04/2025 : mise à jour suite à la modification des grilles ESG

06/2026 : Intégration des moyens déployés pour l'application de la politique

Sommaire :

I.	Cartographie des parties prenantes clés de Magellim REIM	4
II.	Stratégie d'engagement des parties-prenantes	4
1)	Les collaborateurs	4
2)	Les locataires	5
3)	Les gestionnaires techniques	5
4)	Les auditeurs techniques/entreprises travaux	6
5)	Le promoteur	6
6)	Les investisseurs	6
III.	Moyens déployés	6



Acteur engagé en faveur d'une démarche d'investissement responsable, MAGELLIM REIM a fait le choix d'intégrer de manière systématique et transparente la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans tous ses métiers : de la gestion de fonds à la gestion d'actifs en passant par nos opérations.

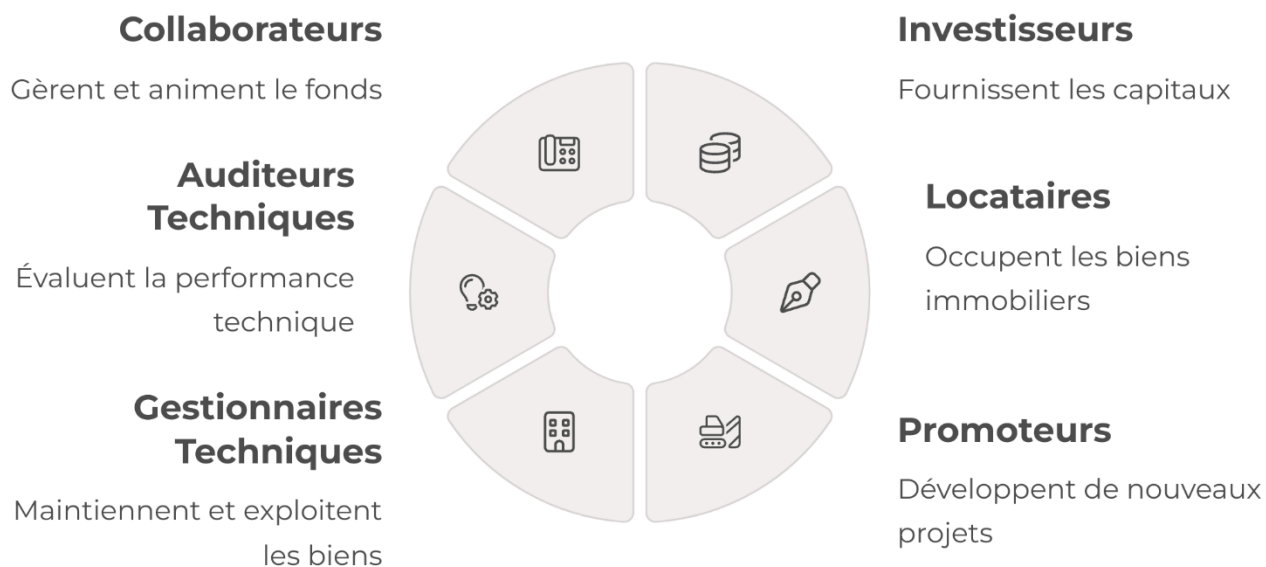
Dans ce cadre, nous sommes convaincus qu'il relève de notre responsabilité, non seulement de sélectionner les meilleurs investissements, mais également d'en assurer la bonne exploitation technique par nos prestataires et d'en encourager un usage responsable par nos occupants. Nous attachons donc la plus grande importance à sensibiliser, informer et mobiliser les parties prenantes clés impliquées dans la gestion et l'utilisation au quotidien de nos actifs pour influencer et faire évoluer leurs pratiques. Ce faisant, nous contribuons de manière collaborative au développement d'immeubles plus confortables, attractifs et performants.

Ce document a pour but de décrire la politique d'engagement des parties prenantes des fonds labellisés ISR et classés Article 8 SFDR et gérés par MAGELLIM REIM.

Les résultats de la mise en œuvre de cette politique sont publiés chaque année dans le rapport annuel de nos fonds labellisés ISR uniquement. Le rapport annuel est disponible sur le site internet de la société de gestion.



I. Cartographie des parties prenantes clés de Magellim REIM



II. Stratégie d'engagement des parties-prenantes

1) Les collaborateurs

Enjeux	Stratégie d'engagement	Actions d'engagement
--------	------------------------	----------------------



• Compréhension par les équipes des enjeux sociétaux et environnementaux • Engagement des équipes pour la complétude des grilles ESG • Transparence et qualité des données extra-financières	• Formation des équipes sur les sujets ESG • Présentation de la démarche ESG des différents fonds • Communication régulière sur les avancées et les actions en cours • Politique de rémunération intégrant les aspects ESG	• Formation annuelle des équipes • Présentation de la démarche ESG aux nouveaux arrivants et lors des changements de méthodologie • Comités ESG • Part de la rémunération variable conditionnée au suivi de formation sur les aspects extra-financiers
--	---	---

2) Les locataires

Enjeux	Stratégie d'engagement	Actions d'engagement
• Faire des locataires des acteurs de la démarche ESG • Collecte des données extra-financières • Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau	• Dispositifs contractuels • Animation et dialogue régulier avec les locataires • Mesure de l'appropriation de la démarche et collecte de l'avis des locataires	• Annexes environnementales • Comités verts annuels • Distribution d'éco-guide de sensibilisation • Enquête de satisfaction annuelle et traitement des avis négatifs sur les aspects ESG

3) Les gestionnaires techniques

Enjeux	Stratégie d'engagement	Actions d'engagement
• Collecte des données extra-financières • Achats responsables • Déploiement de la stratégie extra-financière	• Dispositifs contractuels • Politique d'achats responsables	• Clauses ESG • Demande de sélection des prestataires selon des critères de proximité et de politique RSE



4) Les auditeurs techniques/entreprises travaux

Enjeux	Stratégie d'engagement	Actions d'engagement
- Collecte des données extra-financières - Faire progresser les notes EGS des actifs	- Transmission de consignes ESG - Politique d'achats responsables	- Charte ESG - Sélection des prestataires selon des critères de proximité et de politique RSE

5) Le promoteur

Enjeux	Stratégie d'engagement	Actions d'engagement
Acheter des actifs conformes à la stratégie ESG des fonds	Transmission de consignes ESG	- Charte ESG - Cahier des charges

6) Les investisseurs

Enjeux	Stratégie d'engagement	Actions d'engagement
- Anti-corruption et éthique des affaires - Transparence des données extra-financières - Compréhension des enjeux sociétaux et environnementaux	Reporting extra-financiers	- Rapports ISR - Reportings trimestriels - Annexes précontractuelles et périodiques SFDR

III. Moyens déployés

Afin de mettre en œuvre sa politique d'engagement des parties prenantes, MAGELLIM REIM mobilise des moyens humains, organisationnels et techniques adaptés à chaque catégorie de parties prenantes :



- **Collaborateurs** : des actions régulières de sensibilisation et de formation aux enjeux ESG, réalisées en interne ou avec l'appui d'organismes externes, afin de favoriser l'appropriation de la démarche par l'ensemble des équipes ;
- **Locataires** : un dialogue continu est assuré par les équipes d'Asset Management, de Property Management et les gestionnaires techniques mandatés, complété par des enquêtes de satisfaction et des actions de sensibilisation ;
- **Gestionnaires techniques, entreprises de travaux et promoteurs** : dans la mesure du possible, l'intégration d'exigences ESG dans les processus de sélection, les contrats, les chartes et les cahiers des charges, ainsi qu'un suivi régulier des plans d'actions associés aux actifs ;
- **Investisseurs** : une communication régulière sur les engagements et résultats ESG au travers de reportings extra-financiers, des rapports ISR et des publications mises à disposition sur le site internet.

Les modalités détaillées de mise en œuvre de ces moyens sont présentées dans le Code de transparence des fonds concernés.